

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 35 (1963)

Heft: 8

Artikel: L'habitation aux Nations Unies

Autor: W.P.W.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125484>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'habitation aux Nations Unies

22

Le nouveau Comité de l'habitation, de la construction et de l'urbanisme, créé à la suite d'une résolution du Conseil économique et social des Nations Unies, au cours de sa seconde session de 1962, a tenu sa première réunion à New York les dix derniers jours de janvier. M. Stewart Bates fut élu président du comité qui compte en outre deux vice-présidents, l'un de la République arabe unie et l'autre de Costa-Rica, ainsi qu'un rapporteur du Japon. Vingt et un pays membres sont représentés dans le comité. Outre les institutions spécialisées, plusieurs organisations non gouvernementales de la catégorie A et B ont envoyé des observateurs. L'ACI était représentée par M. Dwight Townsend, Etats-Unis, membre du Comité international de l'habitation coopérative.

L'ordre du jour comprenait les principales questions pratiques dont le comité est chargé; il a été examiné d'un point de vue dynamique. M. Philippe de Seynis, sous-secrétaire des Affaires économiques et sociales a exposé ce que l'on attendait de ce comité: guider les efforts tendant à améliorer les conditions de vie en général, et créer un milieu physique qui constitue une force active pour la croissance économique et le progrès social. En d'autres termes, le comité a son rôle à jouer au cours de la prochaine décennie de développement mise en œuvre par les Nations Unies. En effet, l'évolution de l'habitation et le développement appellent une action en tout premier lieu, parce qu'ils jouent un rôle prépondérant dans la réalisation du progrès économique et social.

On a reconnu que l'impossibilité dans les pays en plein développement de fournir des logements et des services communautaires pour pallier les lacunes présentes et faire face à l'accroissement général de la population et aux migrations inévitables vers les zones urbaines, ne peut qu'aboutir à un abaissement du niveau de vie et faire obstacle au développement économique. On s'attend que la population urbaine dans les pays en voie de développement augmente d'environ 200 millions d'habitants entre 1960 et 1975. Seule une politique de développement équilibré peut, d'une part, éviter l'abaissement du niveau de vie qui accompagne si souvent l'industrialisation, et, d'autre part, combler le fossé creusé par la différence des conditions de vie en ville et à la campagne, différence qui est elle-même à l'origine des migrations vers les villes.

Le comité a souligné la nécessité de procéder à des études préliminaires complètes et de faire des plans notamment pour l'utilisation du terrain. Il faut donner à l'habitation la priorité qui lui est due puisqu'elle représente un investisse-

ment productif, et qu'elle exerce une influence sur l'augmentation de la productivité dans son ensemble. La difficulté majeure consiste à donner une juste importance aux logements à bon marché qui soient à la portée des familles aux revenus modestes. Un programme effectif de construction nécessite la collaboration entre plusieurs disciplines, si l'on entend harmoniser convenablement les différents facteurs techniques, sociaux, économiques, culturels et d'hygiène qui interviennent. Après avoir examiné les questions générales qui ont surgi au cours du débat sur la décennie de développement, le comité a abordé ensuite une série de mesures pratiques destinées à accélérer les progrès de l'habitation. Il s'agit d'encourager la recherche, d'échanger les expériences et les informations, d'élaborer et d'exécuter des projets pilotes en matière de logement, de construction et d'urbanisme, de financer les améliorations d'intérêt communautaire dans les plans généraux d'urbanisme, les établissements d'enseignement et de formation, de coordonner, d'organiser et d'accroître l'aide internationale en matière d'habitation. En examinant son programme de travail, le comité a dû considérer un programme englobant toutes les réalisations en cours en matière d'habitation, de construction et d'urbanisme, qui sont mises en œuvre par les Nations Unies, leurs institutions spécialisées conformément aux deux programmes régulier et étendu d'Aide technique, au programme à long terme d'action internationale concertée, et aux décisions des autorités comme la Commission sociale. Ces projets sont classés en 85 groupes; 66 projets d'aide technique dans 46 pays, 4 projets régionaux et un projet interrégional.

Mais, même dans ces conditions, le comité a constaté que l'on n'avait pas évalué les dépenses et il a demandé que, pour la prochaine session, on présente un compte des dépenses de toutes les institutions internationales travaillant dans ce domaine.

On s'est également trouvé d'accord sur le fait qu'à l'heure actuelle les ressources financières à la disposition du Secrétariat de l'ONU pour travailler dans ce domaine ne sont pas suffisantes. Tout en acceptant que l'on ajoute des sujets à examiner au cours de la prochaine réunion, le comité a décidé de nommer des rapporteurs pour traiter les questions discutées lors de sa première session. Le Comité de l'habitation de l'ACI aura pour la première fois l'occasion d'examiner le rapport de M. Townsend qui a assisté aux séances du Comité des Nations Unies, lorsque celui-ci se réunira à Stuttgart en avril. Vu l'importance de l'ordre du jour et des rapports présentés au Comité des Nations Unies, il apparaît que l'on ne parviendra pas à en terminer l'examen en une réunion. La plupart des questions nécessitent une étude continue à cause de leurs difficultés et des grandes perspectives d'actions pratiques qu'offre la première étude consacrée par le Comité des Nations Unies au champ des activités qui lui ont été confiées. Cela confirme mieux qu'autre chose les affirmations que le D^r Boson a présentées au nom de l'alliance au cours de la 32^e session de l'ECOSOC, selon lesquelles on finira bien par convenir que l'institution spécialisée est le seul instrument convenant à la planification de l'aide internationale et au développement de l'habitation, de la construction et de l'urbanisation

W. P. W.